Modification n°4 du PLU de Macot La Plagne

Enquête publique

Choisir ci-dessus une des enquêtes publiques en cours sur la commune.

LE CARNET | ANNONCES LÉGALES

CHAMBÉRY Assemblée générale de la Banque alimentaire de Savoie

L'équivalent de 46 000 repas distribués par semaine, en 2018

La salle de la Bisseraine à Chambéry a accueilli la 33e assemblée générale de la Banque alimentaire de Savoie.

Ce rendez-vous annuel, qui permet tout d'abord de rappeler que la sécurité alimentaire est essentielle, s'est tenu en présence de plusieurs élus locaux, de Laurence Champier, directrice de la Fédération française des Banques alimentaires (FFBA) et d'une centaine de personnes représentant pour la majorité les 43 associations et CCAS luttant sur le département contre la précarité alimentaire.

En préambule à son rapport moral, Denis Suisse Guillaud, président de la structure associative est revenu sur le fait majeur de l'année 2018 : la mise à disposition depuis octobre dernier d'un bâtiment entièrement rénové, fonctionnel et pleinement adapté à une activité de PME agro-alimentaire. « Le fruit d'un partenariat financier exemplaire entre Grand Chambéry, la Région AURA, le conseil départemental, Savoie-Déchets et de privés ». Le retour sur les autres événements du millésime 2018 a été l'occasion de faire un point précis sur les activités. « En matière de soutien alimentaire, nous avons distribué l'équivalent de 46 000 repas par semaine à quelque 3 600 bénéficiaires, soit 1 200 tonnes de denrées. En légère augmentation par rapport à 2017 (+2 %). Côté approvisionnement, les indicateurs sont globalement au vert avec un total de 1 039 tonnes/an provenant de la ramasse quotidienne auprès des enseignes de la grande distribution et des producteurs locaux ou de dons réguliers des industries de l'agroalimentaire (76 %). Le complément provient des collectes (10 %) et des dotations de l'UE et de l'État (14 %). Mais derrière la rigueur des chiffres, je ne veux pas oublier de rendre hommage et de saluer l'engagement des 158 bénévoles qui font vivre l'association au quotidien et les 1 500 autres venant grossir les troupes à l'occasion des collectes » a résumé Denis Suisse Guillaud. Enfin, le bilan financier a permis de faire état d'un solde positif de 8 730 € pour un budget de 310 000 €.

G.J.

Denis Suisse Guillaud (à droite), président de la BA 73.

FRÉTERIVE Réunis en assemblée générale

Les vignerons indépendants misent sur la qualité

En assemblée générale, la fédération des vignerons indépendants Savoie-Bugey est revenue sur une année marquée par des efforts maintenus d'amélioration qualitative. Réunissant 50 caves soit 71 exploitants et 117 salariés, la fédération des vignerons indépendants Savoie-Bugey a d'ailleurs obtenu neuf médailles sur les 30 000 hl qu'elle a apportés au marché, sur le millésime 2017.

Assise sur un budget de 11 000 €, l'association prépare d'ailleurs sa participation au congrès national programmé les 3 et 4 avril à Saint-Maximin, dans le Var, sur le thème de l'export. En lien avec le comité interprofessionnel des vins de Savoie, le collectif savoyard se penche actuellement sur le chantier des cahiers des charges des appellations désormais en discussion avec l'INAO, et notamment sur le principe des distances entre ceps.

Dans une conjoncture environnementale et sociale qui exige de leur part un suivi impliqué de leurs pratiques, notamment dans l'alternative au brûlage des sarments, les vignerons indépendants savoyards espèrent disposer de temps pour adapter leurs pratiques, mais restent acteurs d'évolution. Dans ce contexte, les efforts de communication du syndicat se multiplient afin de réaffirmer la dimension économique et paysagère de la première production végétale de Savoie, la seconde en termes de chiffre d'affaires.

C'est aussi dans cette logique que les vignerons indépendants savoyards prêtent une attention particulière au marché du Crémant dont les potentiels de développement restent élevés et à œnotourisme, dont la fédération nationale verra le jour le 9 avril en s'inspirant largement de l'expérience savoyarde.

R.S.

Autour de la présidente, Véronique Dupasquier, les administrateurs et adhérents de la fédération des vignerons indépendants Savoie Bugey ont confirmé leur volonté de qualité. Photo le DL/R.S.

CHAMBÉRY

État civil : naissances et décès

Naissances :

Angèle Bouvier Conchon, Curienne ; Martin Brion, Aix-les-Bains ; Alix Demantké, Chambéry ; Léo Lanteri, Chambéry ; Thaïs Roure, Montagnole ; Mathys Bovéron, Mouxy ; Lenny Cailliez Saint-Georges, La-Motte-Servolex ; Noam Crunchant, Bassens ; Nelya Najar, Bassens ; Kylian Viana Barbosa, Chambéry ; Kendal Cagli, Aix-les-Bains ; Baptiste Blanchet, Arbin ; Sun Legoux, Romagnieu (38) ; Léo Marion, Vions ; Johanne Menoud, Le-Bourget-Du-Lac ; Sacha Million-Brodaz, La Chavanne ; Côme Vynck, Potcharra (38).

Décès :

Raymonde Garcia Vadillo, 93 ans ; Jean-Désiré Arnaud-Goddet, 58 ans ; Arlette Merle, 67 ans ; Michèle Diebolt, 78 ans ; Josiane Sage, 69 ans ; Serge Pachoud, 81 ans ; Emilien Artalle, 20 ans ; Jean Bosso, 81 ans ; Georgette Lleida, 94 ans ; Irma Galice, 93 ans ; René Morand, 68 ans ; Claude Parisien, 84 ans ; Denise Rigaud, 85 ans.

SAVOIE

CHAMBÉRY
8, bd. du Théâtre, BP 387
73003 Chambéry cedex
Tél. : 04 79 33 46 18
LDLcentrecha@ledauphine.com

ALBERTVILLE
51, place de l'Europe - 73200
Tél. : 04 79 31 13 70
LDLredAlbertvill@ledauphine.com

SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE
Les Nouvelles arcades - 73300
Tél. : 04 79 83 55 10
LDLredMaurienne@ledauphine.com

BOURG-SAINT-MAURICE
Galerie de l'Albaron
15 place de la Gare - 73700
Tél. : 04 79 55 39 86
LDLredTarentaise@ledauphine.com

AIX-LES-BAINS
8, avenue du Petit Port - 73100
Tél. : 04 79 35 01 16
LDLredAixlesbain@ledauphine.com

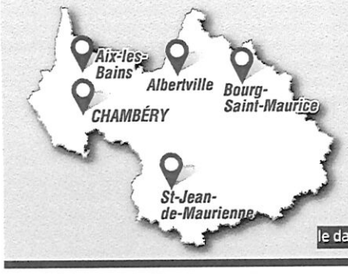

COMMENT NOUS JOINDRE

le dauphiné

SAINT-ALBAN-LEYSSE Préparés par les apprentis et leurs formateurs

La MFR Le Fontanil offre 300 repas à la Cantine savoyarde solidarité

Les repas préparés par les apprentis et leurs formateurs ont été remis à Thierry Schmitt, président de la Cantine Savoyarde en présence de Nicolas Jacob, directeur de la MFR Le Fontanil. Photo Le DL/Guy JACQUEMARD

Vendredi, la Maison familiale rurale Le Fontanil (MFR) à Saint-Alban-Leysse, a offert à la Cantine savoyarde solidarité 300 repas destinés à être servis dans son restaurant humanitaire à Chambéry. Le menu, riz pilaf à la mexicaine et crumble aux pommes, a été préparé par les jeunes du centre de formation d'apprentis dédié aux métiers de l'alimentation et de la restauration. Si cette belle opération de solidarité est le fruit d'un partenariat local, l'initiative entre dans le cadre de la 6e édition de la semaine des écoles hôtelières, organisée par l'association La Tablée des Chefs. Du 11 au 22 mars, les étudiants des écoles hôtelières en France et au Québec se mobilisent pour cuisiner au profit d'associations d'aide alimentaire. Ce programme parrainé cette année par le chef Bernard Leprince, Meilleur ouvrier de France, vise aussi à sensibiliser la relève professionnelle au problème de la faim et au besoin fondamental de se nourrir. Soutenus dans leur engagement par l'enseigne partenaire Métro, la participation de quelque 1 000 jeunes en formation dans 30 lycées hôteliers va ouvrir sur la distribution de 14 000 repas. La Tablée des Chefs est l'association des chefs engagés qui a pour mission de nourrir les familles dans le besoin et de développer l'éducation culinaire des jeunes. Créée depuis 2013 en France et fondée il y a plus de 15 ans au Québec, la Tablée des Chefs lutte contre le gaspillage et l'insécurité alimentaires et développe des programmes de sensibilisation des futurs professionnels du monde de la gastronomie et d'éducation culinaire auprès des jeunes. En France, l'association est soutenue par Guillaume Gomez, chef des cuisines du Palais de l'Élysée.

G.J.

Profil acheteur
Plateforme de dématérialisation
www.marchespublics.ledauphine-legales.com
le dauphiné
Le JAL (journal d'annonces légales) de vos départements
SAVOIE
Josée Raimond
>> 04 79 33 86 72
LDLlegales73@ledauphine.com
Dans le cadre de la transposition de l'acte économique les parutions des annonces judiciaires et légales sont régies par l'Arrêté du 21 décembre 2012 modifié le 22 décembre 2018, qui fixe les règles de présentation ainsi que une tarification à la ligne à 3,681 HT (Hors taxes).

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées

la Plagne Tarentaise

COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTAISE

Avis d'appel public à la concurrence

M. Le Maire
Place Charles De Gaulle - Macot La Plagne - BP 04
73216 AIME LA PLAGNE Tél : 04 79 07 11 06
mèl : mp@laplagnetarentaise.fr
web : http://www.mairie-macotlaplagne.com/
L'avis implique un marché public
Objet : Travaux de remplacement de menuiseries bois par des menuiseries PVC à l'identique de celles existantes.
Type de marché : Travaux - **Procédure :** Procédure adaptée
Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui
Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots
Lot N° 1 - Appartement C du groupe scolaire de Macot La Plagne
Lot N° 2 - Appartement D du groupe scolaire de Macot La Plagne
Lot N° 3 - Bureau RH ancienne mairie de Macot La Plagne
Lot N° 4 - Ancienne poste de Macot La Plagne
Lot N° 5 - Appartement T31 Montchavin
Lot N° 6 - Appartement Est maison forestière Macot
Lot N° 7 - Apprtement Ouest maison forestière Macot
Remise des offres : 01/04/19 à 12h00 au plus tard.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée, l'euro.
Renseignements complémentaires : Le dossier de consultation est à retirer sur le site https://www.marches-publics.info/
Instance chargée des procédures de recours :
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE, 2 Place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex. Tél : 04 76 42 90 00
Fax : 04 76 42 22 69, mèl : greffe.ta-grenoble@juradm.fr
Organe chargé des procédures de médiation :
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE,
2 Place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex.
Tél : 04 76 42 90 00 - Fax : 04 76 42 22 69,
mèl : greffe.ta-grenoble@juradm.fr
Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE,
2 Place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex.
Tél : 04 76 42 90 00 - Fax : 04 76 42 22 69,
mèl : greffe.ta-grenoble@juradm.fr
Envoi à la publication le : 14/03/19
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur :
http://www.marches-publics.info

141495900

Savoisienne habitat

SAVOISIENNE HABITAT

Avis d'appel public à la concurrence

M. Samuel RABILLARD - Directeur
239 Rue de la Martinière - 73025 CHAMBERY CEDEX
Tél : 04 79 33 91 51 - Fax : 04 79 70 19 43
mèl : vfort@savoisienne.com
web : http://www.savoisienne.com/
L'avis implique un marché
Objet : "Le Valentinois" 73100 AIX LES BAINS - Construction d'un bâtiment collectif de 12 logements en accession sociale et 2 logements en locatif social.
Type de marché : Travaux
Procédure : Procédure adaptée
Code NUTS : FRK27
Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui
Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots
Lot N° 1 - TERRASSEMENTS - VRD
Lot N° 2 - GROS OEUVRE
Lot N° 3 - CHARPENTE BOIS - COUVERTURES - BARDAGES
Lot N° 4 - ETANCHEITE MULTICOUCHE
Lot N° 5 - MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - VOLETS ROULANTS
Lot N° 6 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS
Lot N° 7 - CLOISONS - DOUBLAGE - FAUX-PLAFONDS
Lot N° 8 - CARRELAGE - FAIENCE
Lot N° 9 - SOLS STRATIFIES - SOUPLES
Lot N° 10 - PEINTURES INTERIEURES
Lot N° 11 - SERRURERIE
Lot N° 12 - ISOLATION PAR L'EXTERIEUR PSE + RME
Lot N° 13 - ASCENSEURS
Lot N° 14 - PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION
Lot N° 15 - ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES
Conditions de participation
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
40% Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique
60% Le Prix des prestations à l'Acte d'engagement
Renseignements administratifs : SAVOISIENNE HABITAT
acombaz@savoisienne.com
Renseignements techniques : EA2C
secretariat@ea2c-ing.com
Si vous ne pouvez pas télécharger ces documents, demandez les par voie postale à : HELIO TECHNIC
repro@heliotechnic.fr
Remise des offres : 03/04/19 à 17h00 au plus tard.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée, l'euro.
Validité des offres : 180 jours, à compter de la date limite de réception des offres.
Envoi à la publication le : 14/03/19
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur :
http://www.marchespublics.ledauphine-legales.com

141496700

AVIS

Plan local d'urbanisme

la Plagne Tarentaise

COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTAISE

Modification simplifiée n° 4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Macot La Plagne

Monsieur le Maire de la commune de La Plagne Tarentaise informe le public que par délibération n°2018-233 du 03 septembre 2018, il a engagé une procédure de modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Macot La Plagne.
Le conseil municipal, lors de sa séance du 18 mars 2019 a fixé les modalités de la mise à disposition du public de ce dossier.
Les pièces du dossier seront mises à disposition pendant une durée d'un mois **du 01 avril 2019 au 02 mai 2019.**
Pendant ce délai, le dossier sera consultable au siège de la mairie de La Plagne Tarentaise (chef-lieu Macot) aux jours et heures habituels d'ouvertures (lundi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 - mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30) et sur le site internet de la commune
https ://www.laplagne-tarentaise.fr/urbanisme/enquete-publique/.
Le public pourra faire ses observations :
• sur un registre disponible au siège de ladite commune
• par mail à l'adresse : mairie@laplagnetarentaise.fr

141386200

Lieu de Construction : La Jacottaz – Les Coches - Bellentre - 73210 LA PLAGNE TARENTAISE
Destination : Rénovation chalet alpage

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces suivantes du dossier arrêté accordant le permis : plan masse, plan d'exécution, devis descriptif, à la mairie siège de 8 H 00 A 12 H 00

AFFICHAGE OFFICIEL DU : 28/02/2019 AU 28/04/2019

[redacted] la Plagne Tarentaise

Département de la Savoie

EXTRAIT D'ARRETE DE DELIVRANCE DE DECLARATION PREALABLE

Par arrêté municipal en date du : 18/03/2019
Une déclaration de travaux a été ACCORDEE à : Monsieur VERDELET Sébastien
Domicilié à : 8 Rue de la Fromentière Bonconseil 73210 LA PLAGNE TARENTAISE

Dossier : DP 73 150 19 M 5027
Date de Dépôt : 11/03/2019
Lieu de Construction : BONCONSEIL - 73210 LA PLAGNE TARENTAISE
Destination : raccordement réseaux et remplacement portes et fenêtres

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces suivantes du dossier arrêté accordant le permis : plan masse, plan d'exécution, devis descriptif, à la mairie siège de 8 H 00 A 12 H 00

AFFICHAGE OFFICIEL DU : 19/03/2019 AU 19/05/2019

Article 2 - La neige doit être mise en tas, à un endroit qui ne gêne pas la libre circulation des piétons et des véhicules, et sera enlevée par les services de la commune lors du déneigement des voies communales.

Article 3 - Les riverains de la voie publique doivent participer à la lutte contre le verglas en salant, chacun au droit de sa façade ou de son terrain, sur une largeur égale à celle du trottoir, et qui ne pourra être inférieure à 1 mètre en l'absence de trottoirs.

Article 4 – Les propriétaires des immeubles doivent prendre toutes les mesures préventives à la sécurité des passants (piétons, automobilistes,...) qu'ils jugeront nécessaires : installation de dispositifs destinés à retenir la neige sur les toits, apposition de panneaux signalant le danger, délimitation d'un périmètre de sécurité par tout moyen à leur convenance, etc...

Article 5 - Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 -: Le présent arrêté sera affiché sur les supports d'affichage de la commune et ampliation sera transmise à :
- Monsieur le Sous-Préfet d'Albertville
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie d'Aime
- Madame la responsable de la Police Municipale de La Plagne Tarentaise

Fait à La Plagne Tarentaise, le 09 janvier 2019

Le Maire de La Plagne Tarentaise
Luc BOCH

BELLENTRE

18 MARS 2019

la Plagne Tarentaise

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTAISE

MISE A DISPOSITION DU PUBLIC
Mise à disposition du public sur le projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Macot La Plagne

Monsieur le Maire de la commune de La Plagne Tarentaise informe le public que par délibération n°2018-233 du 03 septembre 2018, il a engagé une procédure de modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Macot La Plagne.

Le conseil municipal, lors de sa séance du 18 mars 2019 a fixé les modalités de la mise à disposition du public de ce dossier.

Les pièces du dossier seront mises à disposition pendant une durée d'un mois, soit 32 jours du **01 avril 2019 au 02 mai 2019**.

Pendant ce délai, le dossier sera consultable :
- au siège de la mairie de La Plagne Tarentaise (chef-lieu Macot) aux jours et heures habituels d'ouvertures (lundi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 – mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30)
- sur le site internet de la commune https://www.laplagne-tarentaise.fr/urbanisme/enquete-publique/.

Le public pourra faire ses observations :
- sur un registre disponible au siège de ladite commune
- par mail à l'adresse : mairie@laplagnetarentaise.fr

A l'issue du délai de mise à disposition du public, le registre sera clos et signé par monsieur le maire. Ce dernier présentera au conseil municipal le bilan de la mise à disposition du public qui adoptera le projet par délibération motivée éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

18 MARS 2019

COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTAISE (73 Savoie)

La Côte d'Aime

la Plagne Tarentaise

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTAISE

MISE A DISPOSITION DU PUBLIC
Mise à disposition du public sur le projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Macot La Plagne

Monsieur le Maire de la commune de La Plagne Tarentaise informe le public que par délibération n°2018-233 du 03 septembre 2018, il a engagé une procédure de modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Macot La Plagne.

Le conseil municipal, lors de sa séance du 18 mars 2019 a fixé les modalités de la mise à disposition du public de ce dossier.

Les pièces du dossier seront mises à disposition pendant une durée d'un mois, soit 32 jours du **01 avril 2019 au 02 mai 2019**.

Pendant ce délai, le dossier sera consultable :

- au siège de la mairie de La Plagne Tarentaise (chef-lieu Macot) aux jours et heures habituels d'ouvertures (lundi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 – mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30)
- sur le site internet de la commune https://www.laplagne-tarentaise.fr/urbanisme/enquete-publique/.

Le public pourra faire ses observations :

- sur un registre disponible au siège de ladite commune
- par mail à l'adresse : mairie@laplagnetarentaise.fr

A l'issue du délai de mise à disposition du public, le registre sera clos et signé par monsieur le maire. Ce dernier présentera au conseil municipal le bilan de la mise à disposition du public qui adoptera le projet par délibération motivée éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

COMMUNE de PLAGNE TARENTAISE (73039)
secteur La Côte d'Aime

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'OCCUPATION DES SOLS

Libellé de la servitude	Légende carte	Ref.	Objet	Acte instituant la servitude	Gestionnaires
PASSAGE TRAVAUX ET ENTRETIEN DES OUVRAGES		A4	L'Isère et autres cours d'eau non domaniaux	Arrêté préfectoral du [illegible]	Direction Départementale des Territoires 1 rue des Cimerons – 73011 CHAMBERY
MONUMENTS HISTORIQUES		AC1	Monument classé : basilique Saint Martin	Arrêté préfectoral du 15/04/1914	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine – 38, boulevard de Bonne – 73000 CHAMBERY
		AC1	Monument inscrit : église paroissiale		
CHAMP DE TIR		AR6	Champ de tir de la Côte de la Neuve	Décision du 03/11/2003	Préfet des bureaux environnement et de la défense de Grenoble BP 1018 – 38 022 GRENOBLE cedex
PROTECTION DES EAUX		AS1	Périmètres de protection des captages de Saint Rémond du Forand	Arrêté préfectoral du 17/11/1978	Agence Régionale de Santé Délégation Savoie 44, boulevard de Bellevue – 73000 CHAMBERY
ENERGIE HYDRAULIQUE		I2	Chute hydroélectrique de Rosières – La Bathie	Décret du 05/12/1950 et avenant du 23/07/1973	EDF – DIUP – CIDTP A Pizay Aussois 1 place Marie Curie – BP 10018 73211 AIGUEBELLE cedex
LIGNES ELECTRIQUES		I4	Ligne aérienne 63 kV Aime-Malgovert 1	Déclaration d'utilité publique du 05/12/1973	Réseau de Transport d'Electricité – Gestion Savoie 400, avenue du Pont de Vivier – BP 12 73000 ALBERTVILLE
		I4	Lignes aériennes 2 x 225 kV Albertville – Margivert 1 et Centrale – Margivert 1	Déclaration d'utilité publique du 19/12/1973	
		I4	Lignes aériennes 2 x 400 kV Albertville – Rondissone 1&2	Déclaration d'utilité publique du 17/07/1980	

Mise à jour par arrêté municipal à La Plagne Tarentaise, le 23 JAN 2017

Libellé de la servitude	Légende carte	Ref.	Objet	Acte instituant la servitude	Gestionnaires
PLAN DE PREVENTION DES RISQUES		PM1	Plan de prévention des risques inondation de l'Isère, gravitaire, mouvement de terrains (bureau à Landry)	Arrêté préfectoral du [illegible]	Direction Départementale des Territoires 1 rue des Cimerons – 73011 CHAMBERY
TELECOMMUNICATIONS PROTECTION CONTRE LES PERTURBATIONS ELECTROMAGNETIQUES		PT1	Station hertzienne d'Aime Granier	Arrêté ministériel du 17/12/1987	Télécom De France – zone de Grenoble 25, chemin de la Poterne – 38100 GRENOBLE
RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS		PT3	Câbles n° 530 74 et 440 03		ORANGE – Le Ripan 30 bis, rue Arago – 38029 GRENOBLE

Le plan des servitudes est consultable et téléchargeable sur le geoportail à l'adresse suivante
http://www.geoportail.gouv.fr/carte?lt=45.6,6.1,0,0,0&l1=GEOSCOPIE_PLANIGRAPHIE_PLU&l2=0.5

préfecture

la Plagne Tarentaise

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE N°2017-007 portant mise à jour des PLU de BELLENTRE, LA COTE D'AIME, MACOT LA PLAGNE et de PCS de VALEZAN

La Maire de la commune de LA PLAGNE TARENTAISE (Savoie),

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L 153-60, R 153-18 et R 154-21
Vu le Plan Local d'Urbanisme de Bellentre approuvé le 2 décembre 2013
Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Côte d'Aime approuvé le 23 mai 2012
Vu le Plan Local d'Urbanisme de Macot la Plagne approuvé le 14 novembre 2011
Vu le Plan d'Occupation des Sols de Valezan approuvé le 27 mars 1997
Vu l'arrêté préfectoral portant création de la commune nouvelle de LA PLAGNE TARENTAISE du 31 novembre 2015
Vu l'arrêté préfectoral du 9 novembre 2016 approuvant le sort des procédures des chapes d'évolution de Plans d'Occupation des Sols (POS) et Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) [illegible] Saint Marcel, Landry et sur le territoire communal
Vu la lettre [illegible]

Article 1 : Le Plan [illegible] servitudes d'utilité publique [illegible]

Article 2 : [illegible] mentionné du [illegible] territoire

Article 3 : [illegible] mois.

Article 4 : [illegible] sera adressé à :
- M. le Préfet de la Savoie
- M. le Directeur départemental [illegible]
- M. le Directeur des finances [illegible]

Fait à La Plagne Tarentaise, le 23 janvier [illegible]

La Maire
Josée-Luc BOCH

la Plagne Tarentaise

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTAISE

MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Mise à disposition du public sur le projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Macot La Plagne

Monsieur le Maire de la commune de La Plagne Tarentaise informe le public que par délibération n°2018-233 du 03 septembre 2018, il a engagé une procédure de modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Macot La Plagne.

Le conseil municipal, lors de sa séance du 18 mars 2019 a fixé les modalités de la mise à disposition du public de ce dossier.

Les pièces du dossier seront mises à disposition pendant une durée d'un mois, soit 32 jours du **01 avril 2019 au 02 mai 2019.**

Pendant ce délai, le dossier sera consultable :

- au siège de la mairie de La Plagne Tarentaise (chef-lieu Macot) aux jours et heures habituels d'ouvertures (lundi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 – mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30)
- sur le site internet de la commune https://www.laplagne-tarentaise.fr/urbanisme/enquete-publique/.

Le public pourra faire ses observations :

- sur un registre disponible au siège de ladite commune
- par mail à l'adresse : mairie@laplagnetarentaise.fr

A l'issue du délai de mise à disposition du public, le registre sera clos et signé par monsieur le maire. Ce dernier présentera au conseil municipal le bilan de la mise à disposition du public qui adoptera le projet par délibération motivée éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

VALEZAN

18 MARS 2019

la Plagne Tarentaise

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTAISE

MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Mise à disposition du public sur le projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Macot La Plagne

Monsieur le Maire de la commune de La Plagne Tarentaise informe le public que par délibération n°2018-233 du 03 septembre 2018, il a engagé une procédure de modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Macot La Plagne.

Le conseil municipal, lors de sa séance du 18 mars 2019 a fixé les modalités de la mise à disposition du public de ce dossier.

Les pièces du dossier seront mises à disposition pendant une durée d'un mois, soit 32 jours du **01 avril 2019 au 02 mai 2019.**

Pendant ce délai, le dossier sera consultable :

- au siège de la mairie de La Plagne Tarentaise (chef-lieu Macot) aux jours et heures habituels d'ouvertures (lundi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 – mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30)
- sur le site internet de la commune https://www.laplagne-tarentaise.fr/urbanisme/enquete-publique/.

Le public pourra faire ses observations :

- sur un registre disponible au siège de ladite commune
- par mail à l'adresse : mairie@laplagnetarentaise.fr

A l'issue du délai de mise à disposition du public, le registre sera clos et signé par monsieur le maire. Ce dernier présentera au conseil municipal le bilan de la mise à disposition du public qui adoptera le projet par délibération motivée éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

poussez

MACOT

18 MARS 2019

la Plagne Tarentaise

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTAISE

MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Mise à disposition du public sur le projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Macot La Plagne

Monsieur le Maire de la commune de La Plagne Tarentaise informe le public que par délibération n°2018-233 du 03 septembre 2018, il a engagé une procédure de modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Macot La Plagne.

Le conseil municipal, lors de sa séance du 18 mars 2019 a fixé les modalités de la mise à disposition du public de ce dossier.

Les pièces du dossier seront mises à disposition pendant une durée d'un mois, soit 32 jours du **01 avril 2019 au 02 mai 2019**.

Pendant ce délai, le dossier sera consultable :

- au siège de la mairie de La Plagne Tarentaise (chef-lieu Macot) aux jours et heures habituels d'ouvertures (lundi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 – mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30)
- sur le site internet de la commune : https://www.laplagne-tarentaise.fr/urbanisme/enquete-publique/.

Le public pourra faire ses observations :

- sur un registre disponible au siège de ladite commune
- par mail à l'adresse : mairie@laplagnetarentaise.fr

A l'issue du délai de mise à disposition du public, le registre sera clos et signé par monsieur le maire. Ce dernier présentera au conseil municipal le bilan de la mise à disposition du public qui adoptera le projet par délibération motivée éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.